



Albi, le 21 septembre 2017

**Monsieur le Ministre Stéphane TRAVERT**  
Ministère de l'Agriculture  
78, rue de Varenne  
75007 PARIS

Objet : demande d'homologation concernant la filière oignon et ail

Monsieur le Ministre,

J'échange fréquemment avec les représentants de la filiale ail rose de Lautrec, production de grande qualité réalisée sous label.

Cette production a pu historiquement assurer une valorisation convenable pour les professionnels et permettre de maintenir un tissu agricole dense au centre géographique du département du Tarn.

Indépendamment d'un problème récent lié à la fusariose faisant l'objet d'un programme de recherche et de questionnaires aux professionnels dont nous serons probablement amenés à vous parler un peu plus tard, les professionnels souhaitent votre aide concernant un problème d'homologation.

Les producteurs d'ail rose utilisent depuis longtemps pour leurs traitements une molécule le tébuconazole qui est commercialisé actuellement sous plusieurs marques.

Ce produit sera interdit sur l'ensemble de l'Europe à partir de 2019 et devrait en réalité être indisponible sur le marché français dès 2018.

Il s'agit d'un produit parfaitement efficace contre la « rouille » de l'ail (cette maladie ne permettant pas à l'ail d'aller au bout de sa croissance).

Il n'existe pas de produit de substitution à ce jour.

Par contre ont été testés d'autres produits dits alternatifs actuellement homologués pour d'autres usages.

Un de ces produits, le fandago de la société Bayer donnerait de bons résultats contre la rouille.

*ADRESSE POSTALE : 15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06  
COURRIEL : p.bonnecarrere@senat.fr*

*PERMANENCES PARLEMENTAIRES :*

32 PLACE JEAN JAURÈS - 81000 ALBI- TEL. : 05.63.54.73.36  
COURRIEL : senateur.bonnecarrere.81@orange.fr

PHILIPPE  
BONNECARRÈRE

SÉNATEUR DU TARN



Il est homologué sur l'ail et les oignons en Belgique et en Grèce mais uniquement pour les traitements sur les céréales en France.

Une demande d'homologation est en cours au titre de la filière oignon ail.

Les producteurs d'ail rose de Lautrec tiennent à vous exprimer avec force l'importance qu'ils attachent à ce que cette homologation puisse intervenir dès 2018 afin qu'il n'y ait pas une rupture et de préserver l'ail rose de Lautrec.

Vous remerciant par avance, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

  
Philippe BONNECARRÈRE